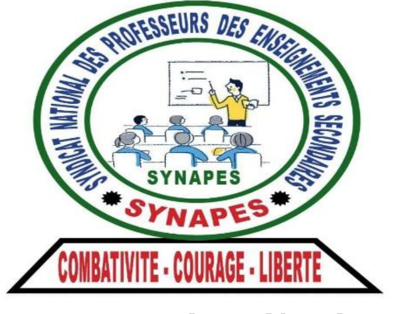


N° 01 du 05 décembre 2024.
Prix : 100F

LE PROF

JOURNAL DU SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSEURS DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES (SYNAPES)

Email : beninsynapes@gmail.com Tél : (00229) 0197272416/0195567096.

Directeur de publication : DJIDOHOKPIN Rodrigue / Rédacteur en chef : DOUSSOH G. Léandre

Pourquoi Le PROF ?

LU POUR VOUS :

LES REALITES DU DERNIER DEPLOIEMENT DES AME

Les AME toujours en attente de leur reversement en ACDPE.

POURQUOI Le Prof ?

Le journal LE PROF n'est pas nouveau. Il a été le moyen par lequel le Syndicat National des Professeurs des Enseignements Secondaires (Sy.Na.P.E.S) informait la communauté scolaire en général et en particuliers les acteurs des enseignements secondaires des problèmes qui minaient les lycées et collèges dans notre pays. Vu que la ruine de l'école prend d'ampleur à travers la dégradation exponentielle des conditions d'études des apprenants et de vies des enseignants, dans nos lycées et collèges sans que les acteurs ne soient suffisamment informés, le Sy.Na.P.E.S a décidé à son 5ème congrès tenu le 25 novembre 2023 à Porto-Novo, de ressusciter LE PROF, son organe syndical sous une nouvelle formule. Il invite donc les acteurs des enseignements secondaires à travailler pour son animation et sa large diffusion.

La rédaction.

CREUSET NATIONAL DES ASPIRANTS AU METIER D'ENSEIGNANT (CNAME)
Secrétariat Exécutif National
Tél : 66 77 95 59 / 67 41 18 5

ADRESSE DU CNAME N°10
A PROPOS DU REVERSEMENT DES AME EN ACDPE

A
Tous les AME de la maternelle, du primaire et du secondaire !

Levons-nous pour prendre notre destin en main !

Camarades, de partout vous nous interpelez sur la question du reversement en vogue. Vous avez suivi les déclarations des autorités politico-administratives faisant état de ce que : « le reversement des AME en ACDPE est imminent », « Nous allons épurer de la liste les AME indélicats », «ne soyons pas pressés », « Chaque ministère va étudier les modalités ». Et via réseaux sociaux il y a quelques semaines, le Ministère du Travail et de la Fonction Publique, par une correspondance en date de 27 Septembre 2024 a accusé réception d'une correspondance à lui adressée par quelques AME. En substance, de ladite réponse, les diplômes professionnels (BAPES et CAPES « ne pourront pas être pris en compte lors des travaux de reversement en Agent Contractuel de Droit Public de l'État ».
Aucun décret pour le reversement n'est encore signé à ce jour pour nous rassurer et soulager nos peines. Des autorités à divers niveaux occupent les chaînes radios et télévisions et font des déclarations pour manipuler l'opinion publique. Six ans de discours politiques, sans joindre l'acte à la parole, nous sommes fatigués ! Vous vous indignez partout de la surexploitation qui est faite de notre corporation avec pour corolaire les décès en cascade dans nos rangs et du retard qu'accuse ce reversement.
Camarades, au regard d'une analyse minutieuse, ces déclarations laissent croire que le reversement des AME en

ACDPE tant promis, il y a quelques années par le gouvernement de la rupture, reste un discours politique. On a tendance à croire que le reversement ne sera pas de sitôt. Et s'il devrait se faire dans quelques semaines, ce serait une minorité sur plus de 30.000 AME que nous sommes qui serait prise en compte, et ceci à la grande déception de tous. Car les déclarations « AME indélicats », «ne soyons pas pressés », « les modalités du reversement » en disent long.
Camarades, le reversement n'est qu'une question de volonté politique. Si le chef de l'Etat veut, il peut signer dans un temps bref un décret pour reverser tous les AME en ACDPE.
Camarades, nous devons nous organiser et trouver les voies et moyens pour que le reversement tant souhaité prenne en compte tous les AME sans critères d'âge, d'ancienneté, dans un bref délai.
C'est nécessaire, et maintenant ! Car, dans la douleur et sous nos yeux, plus de 300 AME sont déjà passés de vie à trépas (de 2019 à aujourd'hui), sans aucune garantie de pension de la part du gouvernement. Nous sommes sans pitié méprisés, marginalisés et surexploités. Comme des robots, les autorités nous imposent un quota horaire, de 26 heures (même au-delà) à exécuter par semaine dans nos collèges. Certains parmi nous sont tenus de parcourir trois ou quatre collèges publics avant de réunir ces heures. Nos autorités refusent d'appliquer même l'article 3 de l'arrêté 069 signé en 2019 qui recadre le quota horaire hebdomadaire à exécuter par AME. Certains chefs d'établissement se plaisent d'abus d'autorité et portent des coups de mains, volontaires sur les AME. Au primaire et à la maternelle on nous empêche de passer des examens professionnels pour obtenir le CEAP et le CAP. Nous n'avons pas de prime (de nuit, de rentrée, ...), etc.
C'est pourquoi, le CNAME, vous appelle à une mobilisation générale sur toute l'étendue du territoire national, à prendre notre destin en main afin que nos conditions de vie et de travail soient un tant soit peu améliorées.
En avant pour le reversement de tous les AME en ACDPE !

Cotonou, le 10 Novembre 2024

<u>Le Secrétariat Exécutif National du CNAME</u>

Lu pour vous :
LES REALITES DU DERNIER DEPLOIEMENT DES AME

J'ai lu sur les réseaux sociaux les listes de la deuxième vague du déploiement des Aspirants au Métier d'Enseignement (AME).
Cette deuxième vague du déploiement des AME pour le compte de l'année académique 2024-2025 est publiée entre le mercredi 13 et le dimanche 17 novembre 2024. D'abord, c'est deux mois après la rentrée scolaire que d'autres enseignants sont déployés et censés combler des classes sans enseignants. Ensuite, cette liste comporte des désagréments grossiers surtout s'agissant d'un secteur clé comme l'éducation.
Dans les départements, ces désagréments frappent et interpellent.
Ainsi, des enseignants sont envoyés dans deux établissements, d'autres affectés dans trois ou quatre établissements à la fois selon les régions. En analysant la liste, j'ai relevé quelques cas ici, à titre d'illustrations.
En effet,

Au niveau du département du Littoral :
Monsieur AGBLA Romus Zinsou, enseignant de Mathématiques est envoyé dans 3 différents collèges (CEG Les Pylônes, CEG Suru Léré, CEG du Lac). Le même cas se présente chez Monsieur LAWANI Abdoul Rachidi Olouwatoni, prof de français qui doit parcourir les CEG Houéyiho, Nokoué et Yagbé;

Dans le département du Mono :
Monsieur AINONKPO Cokou Akognikou, prof de Mathématiques envoyé à la fois au CEG Houéyogbé, CEG Adrien DEGBE de Sè et CEG Ahouloumè; Monsieur AGBASSOU Fulbert Senan, enseignant d'Anglais est envoyé aux CEG Houéyogbé, Drè et Gbakpodji

Dans l'Atlantique :
Monsieur ADOMOU Roméo Vivien, enseignant de Philosophie est envoyé dans quatre collèges à savoir : CEG Sékou, CEG1 Allada, CEG2 Allada et puis CEG Attogon ; Monsieur SOKOUTE Houmenou Martin, enseignant d'anglais est déployé aux collèges Kansounkpa, Kpanroun et CEG4 Abomey-Calavi.

Dans le département du Couffo :
Monsieur KOMMADAN Koumi Boniface, enseignant d'Histoire-Géographie est envoyé dans les collèges comme Houégamey, Kinkinhoué et Kpoba ; GBESSE Charles en PCT est envoyé aux CEG Tannou-Gola, Houédogli et Gnizounmè.

Dans le département des Collines :
ASSOGBA N'Vénissè Lidan, enseignant de Français est déployé aux collèges Savalou, Kpataba et Galata ; SIMAGNINKPIN Jérémie, enseignant d'EPS est envoyé au CEG Kilibo et au CEG Ouèssè

Dans le département du Plateau :
Monsieur YEKINI Adéwalé Loukman, enseignant d'anglais est envoyé aux CEG Adja-Ouèrè, Ologo et Abadago ; AGUEMON Germain Hotonnou, enseignant d'Anglais est déployé au CEG Banigbé- gare, CEG Gblogblo et puis au CEG Ifangni.

Dans le Borgou : BACHABI Issifou, enseignant d'EPS est affecté au CEG Goro-Alafiarou et Koda-Agbassa dans la commune de Tchaourou ; OROU Saro Sani en PCT est affecté aux CEG Guessou-Sud et CEG Bembèrèkè.

Voilà quelques exemples que nous avons relevés dans les listes sorties, comme dit plus haut pour illustrer cet incroyable déploiement contraire à l'efficacité de l'enseignement.

Car, ce qu'il convient de se demander, c'est comment ces enseignants vont s'en sortir avec plus de deux collèges à charge. Des fois, les distances entre ces collèges sont considérables (10, 15 voire 20 km). Exemples des CEG Houégamey et Kpoba dans le Couffo. Dans ces conditions, non seulement l'enseignant est fatigué avant d'arriver au cours mais aussi, il n'est plus dans un état normal pour dérouler son cours. Du coup, l'avenir des enfants est sacrifié.

Finalement, qu'est-ce que ce pouvoir a fait de ses fameux slogans de sédentarisation des enseignants ? Il ne se préoccupe pas de l'éducation.

Nous devons nous lever pour dire halte à ce gouvernement qui est la source des maux qui minent notre pays notamment le secteur éducatif connu comme le maillon important pour le développement de tout pays.

Séto